



Attestations sur l'honneur diffamatoire

Par **Iyam**, le **25/09/2009** à **09:20**

Bonjour,

En litige avec mon ex compagne (union libre) au sujet de la garde du chien dont je suis légalement propriétaire, mon ex compagne va apporter dans son dossier un certain nombre d'attestation sur l'honneur prouvant que j'étais violent avec mon chien. Mon seul moyen de défense est de dire que ces lettres sont diffamatoires. Quel poids aurons ces lettres devant le juge ? De mon côté, j'apporte la preuve de la propriété du chien, ainsi que des factures de soins vétérinaires (vaccination) et ma bonne foi, je sais que c'est peu, mais c'est tout ce que j'ai.

Merci de vos réponses